



BULLETIN D'INFORMATIONS

MAIRIE DE GRAMONT



Juin 2018



Chantal,

Elle est arrivée pour occuper le poste de secrétaire de Mairie dans le courant de l'année 2008.

Elle remplaçait Nicole Sarlabou, qui partait à la retraite.

Elle débutait mais elle s'est rapidement adaptée à sa fonction et à la complexité de gérer cinq communes, dont quatre du Gers.

Chanchan était une personne qui respirait la gentillesse et la bienveillance.

Avec elle, il n'y avait jamais de problème et toujours des solutions.

Efficace et persévérante, elle entretenait des relations privilégiées avec chacun de ses interlocuteurs.

Il en était de même avec moi et c'est dans un esprit de confiance réciproque que nous gérons les affaires de la commune.

Elle était attentive à tout et rien ne lui échappait des priorités du moment.

L'année 2017 a été pour elle bien triste et elle s'est achevée en novembre, par la disparition de son cher Papa.

C'est à ce moment-là, qu'à son tour elle a été confrontée à la maladie.

Mais à cet instant, elle avait la volonté de se battre et de guérir et je lui avais fait part de mon soutien total.

Les séances de soins se sont succédées avec, au début, des encouragements.

Et puis la médecine a été dépassée par la rapidité avec laquelle la maladie progressait et il a bien fallu se rendre à l'évidence, pour Chantal, de l'impossible espoir de guérison.

Chantal a été courageuse jusque dans ses derniers instants.

Elle a définitivement fermé les yeux le dimanche 1^{er} juillet au soir.

Elle repose maintenant en paix dans le cimetière de Saint Créac, village dont elle était originaire, elle avait 44 ans.

Claude TRIFFAULT

TRAVAUX

Poursuite des démarches en vue du projet d'aménagement du centre bourg :

Enquête d'utilité publique :

Une enquête d'utilité publique sur le projet de classer dans la voirie communale les parcelles cadastrées section AO n°44a —44c —45f —143i & ZT 96a, et de leur affectation d'usage ouvert au public s'est déroulée entre le **30 avril 2018 et le 15 mai 2018**.

Celle ci a été confiée à M. PASSERINI, Commissaire enquêteur désigné pour cette mission.

A la suite de cette enquête, celui-ci a déposé un rapport dont les conclusions, qui ne mettent pas en évidence de remarques particulières, ont été approuvées dans une délibération prise lors du conseil municipal du 31 mai dernier.

Cette délibération a été validée par la Préfecture dès le mardi suivant.

Le permis d'aménager va être déposé par le Cabinet JFR, Architecte retenu pour l'opération.

Appel d'offre :

Les critères de notation de l'appel d'offre ont été fixés mardi 19 juin et l'appel est en cours de lancement avec une ouverture des plis en Mairie dont la date reste à préciser.

Eclairage public :



La seconde tranche de rénovation de l'éclairage public sera réalisée dans les semaines qui viennent.

Comme nous vous l'avons expliqué, les nouveaux luminaires sont équipés de LED dont l'intensité peut être réglée à la demande.

Chaque candélabre peut être programmé séparément et passer en mode réduit dans le cours de la nuit sans que cela ait une incidence sensible sur la qualité de l'éclairage.

Les candélabres déposés seront mis à la vente à raison de 15 euros chacun.

Les personnes intéressées peuvent se manifester dès à présent en Mairie.

Borne de recharge (IRVE) :



Celle-ci est arrivée dans le courant du printemps et a été mise en service dernièrement.

C'est le Syndicat Départemental d'Energie 82 qui exploite ces bornes au nombre de 90 sur le département.

L'abonnement annuel de 44,99 €, compris le badge, est valable pour un nombre illimité de charges.

Pour les non abonnés le coût de la recharge est de 2 €.

Tous les véhicules, électriques ou hybrides peuvent se connecter.

Des accords d'itinérance ont été conclus avec de nombreux opérateurs, tout comme les péages autoroutiers et le QR code de la borne permet aux automobilistes de s'y raccorder à tout moment.

VIE LOCALE



Incident de car :

Le jeudi 31 mai 2018 vers 12 heures 30 un bus transportant des élèves de 5^{ème} du collège de Moissac a glissé dans le fossé à la sortie du CV N°2, peu avant l'intersection avec la D25.



Les enfants ont été évacués, le temps que le bus soit sorti d'affaire avec l'aide d'un tracteur agricole sollicité pour la circonstance.

Pas moins de 14 véhicules de pompier et 4 de gendarmerie ont été mobilisés pour leur porter secours à la suite de l'appel des enseignants.

A l'exception d'une crise d'appendicite, sans relation avec les événements, et d'un petit malaise, il n'a pas été déploré de blessé et les enfants ont repris place dans le bus, qui est reparti vers Moissac.

Intempérie dans le sud ouest :

Gramont n'a pas été épargné par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le sud de la France au début du mois de juin.

Coulée de boue, destruction des cultures, montée des eaux de l'Arratz.

La Communauté des Communes de la Lomagne Tarn Garonnaise et la DDT ont été débordées par les appels de détresse et les séquelles de cette mauvaise météo sont encore bien visibles le long des routes et dans les champs.

Il faudra du temps et de l'argent pour remettre de l'ordre et des voix commencent à s'élever pour manifester leur inquiétude devant la violence et la récurrence de ces événements.





ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



Ordures ménagères :

Un nouveau container est arrivé !

Triez plus et mieux grâce à une meilleure organisation du tri, c'est le défi que le SMEEOM de la Moyenne Garonne s'engage à relever avec vous !

En 2012, celui-ci, comme d'autres collectivités du département, avait été retenu pour mener une expérience pilote destinée à mieux trier nos déchets. Grâce à de nouvelles consignes de tri, qui nous ont permis de trier tous les emballages plastiques, le tri n'a jamais été aussi simple !

Les chiffres ont d'ailleurs parlé pour vous: + 10 kg d'emballages collectés/habitant/an par rapport à 2011 !

L'amélioration du tri commence chez vous !

Aujourd'hui, nous vous proposons d'améliorer notre tri des papiers !

Pourquoi ?

- Mieux trier et maîtriser les coûts de traitement des déchets,
- Favoriser le recyclage et préserver l'environnement,
- Libérer de la place dans votre bac jaune.



Comment?

Vous pouvez déposer tous les papiers dans le récup'papiers installé à l'intersection de la D25 et des CV N°2 et 11.

Dans ce but, un sac réutilisable a été distribué dans chaque boîte aux lettres.

INUTILE

DE LES DÉCHIRER, D'ENLEVER LES AGRAFES, LES SPIRALES,
LES TROMBONES ET LES COUVERTURES PLASTIFIÉES,
ILS SERONT RETIRES LORS DU RECYCLAGE 1

LES PAPIERS COLLECTÉS RESTENT CONFIDENTIELS JUSQU'AU RECYCLAGE

Et souvenez-vous :

Les papiers salis comme les papiers d'hygiène (mouchoirs, serviettes ...) et les papiers au contact d'aliments (viande, poisson, fromage ...) se jettent dans la poubelle noire.

Tous les papiers se trient et se recyclent, c'est un signe



Et puis :



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Tout producteur de déchet est concerné, qu'il soit particulier, entreprise, exploitant agricole et forestier, collectivité territoriale.

Pourquoi ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre émet de nombreux polluants toxiques pour l'être humain et l'environnement et notamment des particules en suspension.

La toxicité des polluants émis est augmentée lorsque ces déchets verts sont brûlés avec d'autres déchets comme le plastique ou le bois traité.

Pour ces déchets, les solutions alternatives existent, elles consistent à broyer, composter et à défaut évacuer vers la déchetterie la plus proche.

Pour ce qui concerne les déchets agricoles :

Une filière a été mise en place avec des eco-contributions sous l'égide d'Avilor.

Celle-ci peut collecter :

- Les emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP), de produits fertilisants et amendements (EVPF), de semences (EVSP), de produits d'hygiène pour l'élevage laitier (EVPHEL),
- Les produits phytopharmaceutiques non-utilisables (PPNU),
- Les équipements de protection individuelle (EPI),
- Les ficelles et filets de balles rondes (FIFU),
- Les filets para grêles (FILPRAU),
- Les effluents des traitements phytopharmaceutiques.

Pour plus de précisions, les agriculteurs peuvent prendre contact avec leur distributeur.

En cas de non respect de l'interdiction de brûler des déchets verts la contravention peut atteindre 450 euros.

Plantes exotiques envahissantes de Tarn-et-Garonne : ouvrez l'œil !



Vous connaissez sans doute quelques espèces exotiques envahissantes : le frelon asiatique prédateur d'abeilles, la perche soleil responsable en grande partie de la disparition de certaines espèces de poissons ou encore le ragondin qui effondre les berges de plans d'eau et rivières

Les plantes exotiques peuvent aussi être envahissantes ! Pour cela, il faut qu'elles soient introduites en dehors de leur aire d'origine (Amérique, Asie Afrique...), qu'elles se soient acclimatées et que leur propagation impacte le milieu !

Les plantes exotiques envahissantes c'est la 2^{ème} cause de perte de biodiversité dans le monde :

Elles peuvent provoquer la régression ou l'extinction d'espèces locales, parfois la perturbation ou l'appauvrissement des écosystèmes, la banalisation des paysages, le comblement des milieux...

Elles impactent l'économie locale en réduisant les services rendus par la nature, par exemple l'obstruction des captages d'eau, la baisse des rendements des cultures et de la qualité des pâturages, elles constituent des entraves à la pêche et à la navigation...

Elles représentent une menace pour la santé :

- Certaines, comme l'ambrosie ont un pollen qui, libéré lors de sa floraison, provoque des troubles allergiques multiples gênants et parfois graves,
- D'autres, comme l'Ailante, peuvent provoquer des irritations cutanées, voir des lésions de la peau pour la Berce du Caucase.

Pourtant elles progressent en Tarn et Garonne ! ...

Tout le monde peut être touché, le particulier dans son jardin, le pêcheur en bord de cours d'eau, l'agriculteur dans ses cultures, les collectivités dans l'entretien des bords de routes ou espaces verts....

Chacun peut agir : mieux les connaître, en s'informant sur les principales espèces et les modes de gestion sur le site internet dédié du CBN PMP (pee.cbnpmp.fr), adopter les bons gestes et se faire conseiller !

Le CPIE Quercy-Garonne, en partenariat avec le CBN PMP et avec l'appui des Communes du Tarn-et-Garonne, essaie d'agir, de sensibiliser et de conseiller les différents publics : stands, expos, animations, inventaires, information/formation auprès des élus et agents, actions de gestion et constitution d'un réseau de veille sur le département d'observateurs professionnels et particuliers.

Cette action est réalisée dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement vers un développement durable, avec le soutien du Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée, du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne, de la DREAL Midi-Pyrénées, de la Communauté de communes Quercy Rouergue Gorges de l'Aveyron, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la commune de Caylus.



Renseignements CPIE Quercy-Garonne : 05 63 24 06 26

INFORMATIONS GENERALES

Reconnaissance Catastrophes Naturelles de la commune de Gramont :

Trois demandes ont été formulées par la commune au titre des évènements suivants :

- Inondation par ruissellement et coulée de boue,
- Mouvement de terrain,
- Inondation par débordement d'un cours d'eau.

Nous restons dans l'attente du résultat de ces démarches et d'une publication au Journal Officiel. Nous ne manquerons pas de vous tenir strictement informés des suites données à nos démarches.

Agriculture :

LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE COMMUNIQUE PAC2018

1 - Modifications de déclaration suite aux intempéries :

Une modification de la déclaration PAC est nécessaire dans les situations suivantes:

a) *La culture est très endommagée mais l'exploitant n'envisage pas de re-semer:*

- le code culture reste inchangé,
- l'admissibilité de cette surface aux DPB reste acquise.

En revanche, le couvert endommagé n'est plus éligible aux aides couplées, ni pris en compte en tant que SIE.

b) *La parcelle est re-semée en une autre culture:*

- le code culture est modifié,
- l'admissibilité de cette surface aux DPB reste acquise.

Le respect des critères du verdissement doit être étudié au regard du nouveau code culture déclaré (plafonné à la demande) et aucune aide couplée ne sera versée sur cette parcelle.

c) *la parcelle ne pourra pas être semée, le sol est enherbé:*

La parcelle peut être déclarée en jachère (J5M), à condition d'être entretenue comme une jachère jusqu'au 31 août.

c) *La végétation présente n'est plus suffisamment couvrante:*

Il convient de déclarer cette surface en "surface agricole temporairement non exploitée"(SNE). Dès lors, la surface n'est pas admissible.

Les exploitants peuvent modifier leur déclaration initiale par le biais du formulaire papier de demande de modification qui est en ligne sur le site télépac : www.telepac.agriculture.goux.fr (rubrique "Formulaires et notices 2018") document "formulaire de modification de la déclaration (Métropole et DOM)"

Ce formulaire doit être transmis à la DDT :

Service Économie Agricole — 2 quai de Verdun — 82000 Montauban.

2 - Précisions concernant les jachères :

a) Période de présence obligatoire :

Pour les jachères retenues SIH, y compris les jachères mellifères, le couvert ne doit pas être valorisé durant la période du 1^{er} mars au 31 août.

Pour les jachères non SIE : pas de date de début.

b) entretien (arrêté préfectoral BCAE du 22 mai 2018) :

Sur sol enherbé, l'entretien des surfaces en jachère est assuré par fauchage et broyage sous réserve des règles définies par l'arrêté du 26 mars 2004 relatif au report de la date de broyage et de fauchage de tout terrain à usage agricole soit :

- Interdiction de broyage ou de fauchage des parcelles pendant une période de 40 jours consécutifs, comprises entre le 15 mai et le 23 juin.

Pour toute informations complémentaire – DDT au :
05.63.22.23.45.



Une enquête de recensement aura lieu sur notre commune du 17 Janvier au 16 Février 2019.

Un agent recenseur recruté par la mairie et qui aura préalablement suivi une formation se présentera à votre domicile pour vous expliquer la démarche.

Deux possibilités pour le recensement :

➤ Répondre par internet sera la manière la plus simple de se faire recenser pour ceux et celles qui le peuvent. L'agent vous remettra alors vos identifiants de connexion et une notice afin de répondre au questionnaire en ligne sur le site :

Le-recensement-et-moi.fr

➤ Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, l'agent recenseur vous distribuera les questionnaires papier, puis conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

**La Mairie recherche cet agent recenseur
Manifestez vous si vous êtes intéressé(e)**

Premier championnat régional FFC d'Occitanie Contre-la-montre Peyrecave – Gers Samedi 1^{er} septembre 2018



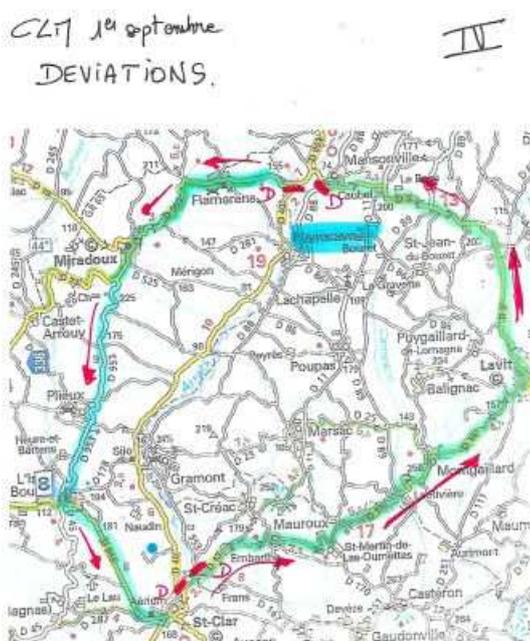
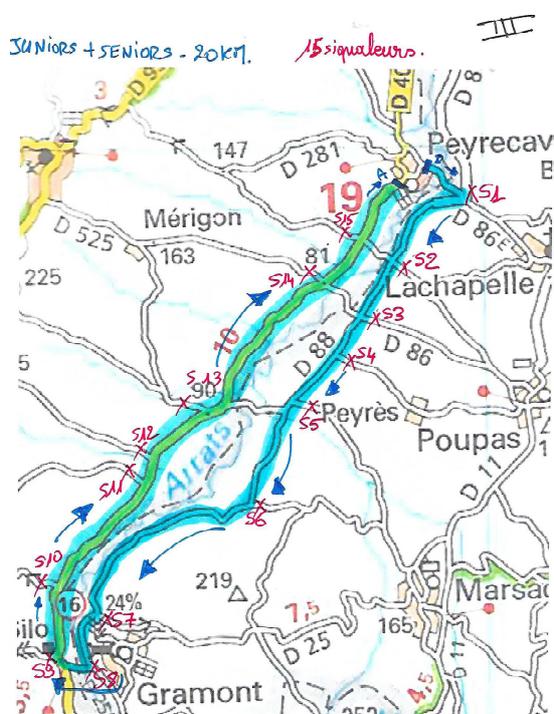
Le comité de cyclisme FFC du Gers, relancé il y a deux ans, souhaite mettre en valeur les jeunes coureurs gersois tout en redonnant une visibilité au département, en particulier par le biais d'organisation de compétitions.

Le comité directeur du CD 32 a considéré le site de Peyrecave comme présentant des conditions idéales d'organisation, en particulier en termes de sécurité. Ce choix a été validé par la mairie de Peyrecave, qui accueillera la manifestation le samedi 1^{er} septembre prochain.

La nouvelle réglementation nous impose de réserver exclusivement à l'usage des compétiteurs les voies de circulation empruntées et les différents circuits retenus passant par le territoire de votre commune.

Aussi, un arrêté municipal de restriction momentanée de la circulation sur la voie empruntée : D 88, c'est-à-dire la route reliant Peyrecave (en bas de Lachapelle) au pont de l'Arratz de Gramont, interdisant toute circulation ce jour-là sera de mise en place sur la commune de Gramont de 9 h à 18 h.

Des déviations seront mises en place le jour de la course.



VIE PRATIQUE



Transports Scolaires :

Comme chaque année depuis dix ans maintenant le conseil municipal a voté la participation de la commune aux frais de transport scolaire restant à la charge des parents.

Soit de 46 à 90 € par enfant, ce qui représente une dépense d'environ 1.000 € pour le budget communal.

Les inscriptions peuvent se faire sur internet (transportoccitanie.82@laregion.fr ou www.laregion.fr/transports-tarnetgaronne) ou par écrit auprès de la Maison de Région 20, place Prax Paris – 82000- Montauban.



BAFA :

Dès 17 ans, la formation générale au BAFA permet de s'approprier des connaissances fondamentales sur les enfants, les activités, le fonctionnement matériel et la sécurité dans le cadre des accueils collectifs éducatifs.

Par la découverte de techniques d'animation, en situation concrète, et des temps de travail collectif, la session prépare aux responsabilités et aux fonctions d'animateur vis-à-vis d'un public d'enfants ou d'adolescents.

L'animation est souvent le premier pas vers une carrière professionnelle dans une fonction d'encadrement.

Le BAFA dans un CV est un atout pour une recherche d'emploi !

Pour les personnes se destinant à l'enseignement ou aux carrières sociales, le BAFA permet une pré-qualification et procure des avantages dans le cadre des concours et des recrutements.

Pour toutes informations, n'hésitez pas à aller consulter sur le site www.afocal.fr

ASSOCIATIONS

ACCA :

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le dernier Président :

- **M. Emile MOLES** – Téléphone : 05.63.94.00.20. - Port. : 06.89.67.09.47.

AMIS DE GRAMONT :

Le 23 avril dernier, l'assemblée réunie constatant encore le peu d'adhérents a décidé la dissolution de l'association pour la fin de l'année.

Régulièrement et après avoir partagé le solde de ses avoirs entre les trois associations Gramontoises, à savoir : Bien Vivre à Gramont, le Foyer Rural et l'ACCA.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter la Présidente :

Mme SIGAUD Patricia : Tél. : 05.63.39.01.29. Port. : 06.31.64.00.36.

ASA :

L'ASA de Gramont a tenu son assemblée annuelle le 8 mars 2018 avec une forte participation des propriétaires.

A cette occasion, la composition du bureau a été revue et les votes ont amené le résultat suivant :

- Président : Laurent DIRAT
- Vice-président : Grégory LAGARDE
- Membres : Jacques CLOU, Patrice ETIENNE, Arnaud GIACHETTI et Michel HERITEAU.

Les 3 pompes qui avaient été accidentellement dégradées seront opérationnelles pour la fin juin.

Après le dernier cambriolage de la nuit du 28 janvier, la compagnie d'assurance nous a indemnisés, et un dispositif de sécurité a été installé pour assurer une surveillance permanente de la station de pompage.

Cette année les préoccupations du manque d'eau ne sont pas d'actualité...

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Laurent DIRAT** : 06.79.39.70.66.

BIEN VIVRE A GRAMONT :

L'année a commencé avec le tournoi de fléchettes, et de nouveaux jeux. Puis le loto s'est tenu le 16 avril. Le voyage annuel nous a fait découvrir Nérac, Laressingle et Fources, avec petite balade en train et en bateau, sur la Baïse.



En mai, la Cie des Tournesols nous a régales avec la pièce « J'aime bien ce que vous faites ».

La balade contée et le repas (10^e année !) se sont déroulés sous un ciel clément, sauf à partir de minuit...

Et pour la 2^{ème} année, un festival des contes se tiendra les 9 et 10 août.

Si vous désirez connaître les activités de BVG, ainsi que les dates, vous pouvez aller sur le site de l'association : Bienvivre_gramont@yahoo.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Président :

- **M. Pierre SARTRE** – Port. : 06.31.64.00.36.

FOYER RURAL :

L'assemblée générale a ouvert le début de l'année 2018 pour le Foyer Rural.

En février la soirée « Crêpes » a connu un fort succès.

L'année 2018 marquait les 30 ans d'existence du Foyer Rural et on ne pouvait manquer l'occasion de faire une après-midi récréative.

Nous avons donc troqué la soirée « omelette aux ailletts » pour une journée « anniversaire ».



C'est le samedi 7 avril dans l'après-midi que jeux de quilles incontournables pour l'occasion, mais aussi jeux de palets et Molkki ont envahi le sol gramontois.

Le soir, nous nous sommes retrouvés autour d'un apéritif et paella pour clôturer la soirée sans oublier surtout une rétrospective photo et vidéo des 30 années écoulées.

Le Feu de la St Jean a eu lieu avec le retour du soleil tant attendu le vendredi 22 Juin.

Quant à la période estivale, il reste à retenir 3 dates :

- Le dimanche 11 Août : méchoui
- Le mardi 14 Août : Fête locale : repas le soir et bal disco
- Le mercredi 15 Août : Fête locale : concours de pêche le matin, concours de pétanque l'après-midi.

Puis d'autres dates à retenir pour le restant de l'année :

- Novembre 2018 : soirée vin nouveau avec fondue bourguignonne
- Décembre 2018 : Décoration du village et soirée à Noël en Cirque à Valence d'Agen.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la Présidente :

- **Mme Véronique WINGTAN** : 06.48.13.37.79. ou 05.63.94.11.94.

CHATEAU :

Arrivée d'un nouvel administrateur :

Philippe Bélaval, Président du Centre des monuments nationaux, a nommé le 1^{er} janvier dernier Benoît Grécourt administrateur du château de Gramont et de l'abbaye de Beaulieu-en-Rouergue.

Il était auparavant chargé des événements nationaux au château de Versailles (dept 78), puis directeur du château départemental d'Hardelot (dept 62).

EXPOSITION

Du 30 juin au 16 septembre 2018, le Centre des monuments nationaux présente au château de Gramont :

Voyage en Italie

Sur les chemins buissonniers d'une collection de peintures

L'Italie a fait rêver artistes, poètes, romanciers, diplomates, soldats et commerçants depuis la Renaissance. À tel point que le voyage en Italie devint une étape obligée de la formation de l'honnête homme du XVII^e au XIX^e siècle. L'exposition proposée invite à reprendre semblable chemin...

Horaires

Du 1^{er} juillet au 31 août : Tous les jours, 10h-12h30 et 14h-18h30

Du 1^{er} septembre au 31 octobre : Tous les jours sauf lundi, 10h-12h30 et 14h-17h30

Le billet permet la visite de l'exposition (visite libre) et la visite du château (visite guidée).

BALADES CONTÉES FAMILIALES (Millésime 2018)

Accompagné d'un animateur du Patrimoine et d'une conteuse, vous partirez, au cours d'une balade dans les jardins et le château, à la rencontre des rois, reines et personnages illustres qui ont marqué notre Histoire et notre Patrimoine.

À peine la première histoire commencée et nous voilà immédiatement plongés dans un univers tantôt féérique, tantôt drôle, tantôt inquiétant qui donne vie à un monde et des personnages que l'on ne voit pas. Le public est captivé !

Tous les vendredis du 20 juillet au 17 août inclus à 15h00.

Balade supplémentaire le matin à 10h30 vendredi 27 juillet vendredi 3 août.

Tarifs : Adultes : 7.50 € - Moins de 18 ans : 1.50€ -

Réservation conseillée au 05 63 94 05 26

TRAVAUX

Une campagne de travaux aura lieu durant le dernier trimestre de l'année 2018 :

La première opération aura lieu dernière semaine de septembre.

Après un diagnostic infestation bâtiment effectué en 2016 par le Département de la Conservation du Mobilier et des Collections (DCMC) du Centre des monuments nationaux, une opération sera menée fin septembre 2018 afin d'éradiquer l'infestation des collections et des éléments immeubles et de mettre en place une veille sanitaire pour prévenir la réinfection.



Tout le monument sera concerné par cette opération y compris la **Cuisine** (habitée par Marcelle Dichamp jusqu'en 2007).

L'ouverture au public de celle-ci est prévue en Juin 2019.

La deuxième tranche des travaux débutera mi-octobre.

Des sanitaires pour le public, adaptés aux besoins du monument, seront réalisés dans le local *ancien bûcher* dont l'accès se fera par la cour Sud du château.

Il comprendra un sanitaire handicapés et deux autres sanitaires.

Un sanitaire supplémentaire, destiné au personnel, sera également créé, indépendant de ceux du public.

Il sera aménagé à proximité des locaux de jour, à l'étage de l'aile des communs.

La dernière phase des travaux consiste à réaménager toute la partie accueil, billetterie et local de jour.

Il s'agit de remettre en état les enduits des murs et des plafonds de l'accueil ainsi que ceux du local de jour.



Ces espaces seront équipés en chauffage ainsi que le bureau des agents agrandi.

Ainsi, le Centre des monuments nationaux ne cesse de restaurer et d'entretenir le monument et les collections placés sous sa responsabilité.

L'année 2018 a connu la restauration de **17 faïences** et 5 tableaux.

Le saviez-vous :

La visite des monuments nationaux est gratuite de novembre à avril, voire mai dans certains cas, tous les premiers dimanches du mois.

*

PERMANENCES ET CONTACTS

La Mairie est ouverte au public chaque mardi de 13 h 30 mn à 17 h 30 mn.

La bibliothèque, tenue par Hélène GUYON-LE BOUFFY, est ouverte le premier mardi de chaque mois de 14 h 00 mn à 15 h 00 mn.

La poste est ouverte les mardi et jeudi après-midi de 13 h 15 mn à 15 h 15 mn.

Vous pouvez contacter votre Maire et vos Conseillers municipaux aux téléphones ou adresses électroniques suivantes :

Mairie		05.63.94.09.88.	Mairie-gramont@info82.com
Triffault Claude	06.22.08.29.23.	09.79.30.75.68.	triffaultclaud@wanadoo.fr
Villadiou Claudine	06.85.80.51.85.	05.63.94.11.36.	christian.villadiou@nordnet.fr
Faisant Isabelle	06.73.85.74.25.	/	/
Bordes Denys	06.37.35.65.97.	05.63.94.06.99.	denis.bordes61@orange.fr
Bordes Stéphanie	06.20.84.41.83.	05.62.62.59.86.	steph.b13@orange.fr
Candelon Pierrette	06.82.96.23.06.	05.63.95.74.03.	Chrispette82@gmail.com
Corbières Bernard	/	05.63.94.00.08.	Petit-feuillant@wanadoo.fr
Donnet Christian	06.08.92.59.77.	05.63.94.59.25.	christian.donnet82@gmail.com
Guyon Hélène		05.63.94.10.31.	Hodierne2007@yahoo.fr
Serres Christian	06.31.64.00.36.	05.63.39.01.29.	Christian.serres@hotmail.fr
Wingtán Véronique	06.48.13.37.79.	05.63.94.11.94.	Wingtán.veronique@orange.fr

Numéros d'urgence :

Pompiers : 18

SAMU : 15

SAMU : 112 depuis un téléphone mobile

Et n'oubliez pas qu'un défibrillateur est à disposition du public dans le sas de la salle des fêtes



